





CSE Central du 23 juin 2021

Les grippe-sous en action

Avec le système mis en place au 01/01/2022, l'UNSA a démontré dans les cas suivants que les salariés vont perdre des heures de congés.

-  Si vous partez en vacances le vendredi de la semaine précédente de vos congés, il vous sera compté 1 jour au lieu d'une demi-journée. Vous perdez donc une demi-journée
-  Le changement d'ordre de décompte du type de congé notamment en décomptant d'abord les jours d'ancienneté permettait de bénéficier de jours de fractionnement même si on prenait plus de 3 semaines. Au 01/01/2021, on décomptera d'abord nos congés payés annuels. Au global, Clemessy va donc gagner des jours de fractionnement que certaines personnes n'aurons plus.

L'UNSA a demandé

-  **des jours de congés supplémentaires pour compenser les jours perdus**
-  **la possibilité de passer en 37/12 pour tous**



La direction nous dit que le but n'est pas de gagner de l'argent mais rigide comme le béton, elle refuse de compenser ces pertes pour les salariés. Elle est prête à parler du passage aux 37/12 pour le personnel de bureau mais sans donner de date précise.





Avis de l'UNSA :

- Sur la prise de congés, le système ne prend pas en compte les comportements, le collègue naïf perdra des congés payés par rapport à la situation actuelle et le collègue calculateur en gagnera.
- D'autre part, la direction n'est prête à aucun compromis. Les jours de fractionnement seront forcément moins nombreux.

Pour nous c'est une régression de nos acquis sociaux. C'est pourquoi, l'UNSA donne un avis défavorable.

- Malheureusement, il ne s'agit que d'un avis. Les autres organisations syndicales sont aussi globalement contre. Mais cela n'empêchera pas la direction de passer en force et mettre en place cette nouvelle façon de gérer les congés.

D'autres points ont été vus pendant ce CSE Central

Bilan Social 2020

L'année 2020 étant grandement perturbée par le COVID, l'UNSA n'a pas émis d'avis sur cette année atypique.

Bilan égalité pro

Malgré le COVID et la forte perturbation du recrutement, les écarts de salaire sont réduits. Nous notons les efforts qu'il faut continuer et innover pour attirer plus de femmes. L'UNSA a émis un avis favorable.

Accord RPS

Un nouvel accord RPS a été signé par les organisations syndicales représentatives au niveau du groupe Eiffage. Très peu d'avancées.

Prime Macron

Le groupe Eiffage ne veut pas verser de prime Macron cette année.

TAD (Travail à Distance)

L'accord Eiffage de 2019 est toujours en cours. M.Guillemot est contre l'indemnité de télétravail.

Votre équipe **UNSA** Clemessy Eiffage

Page 2 / 2

